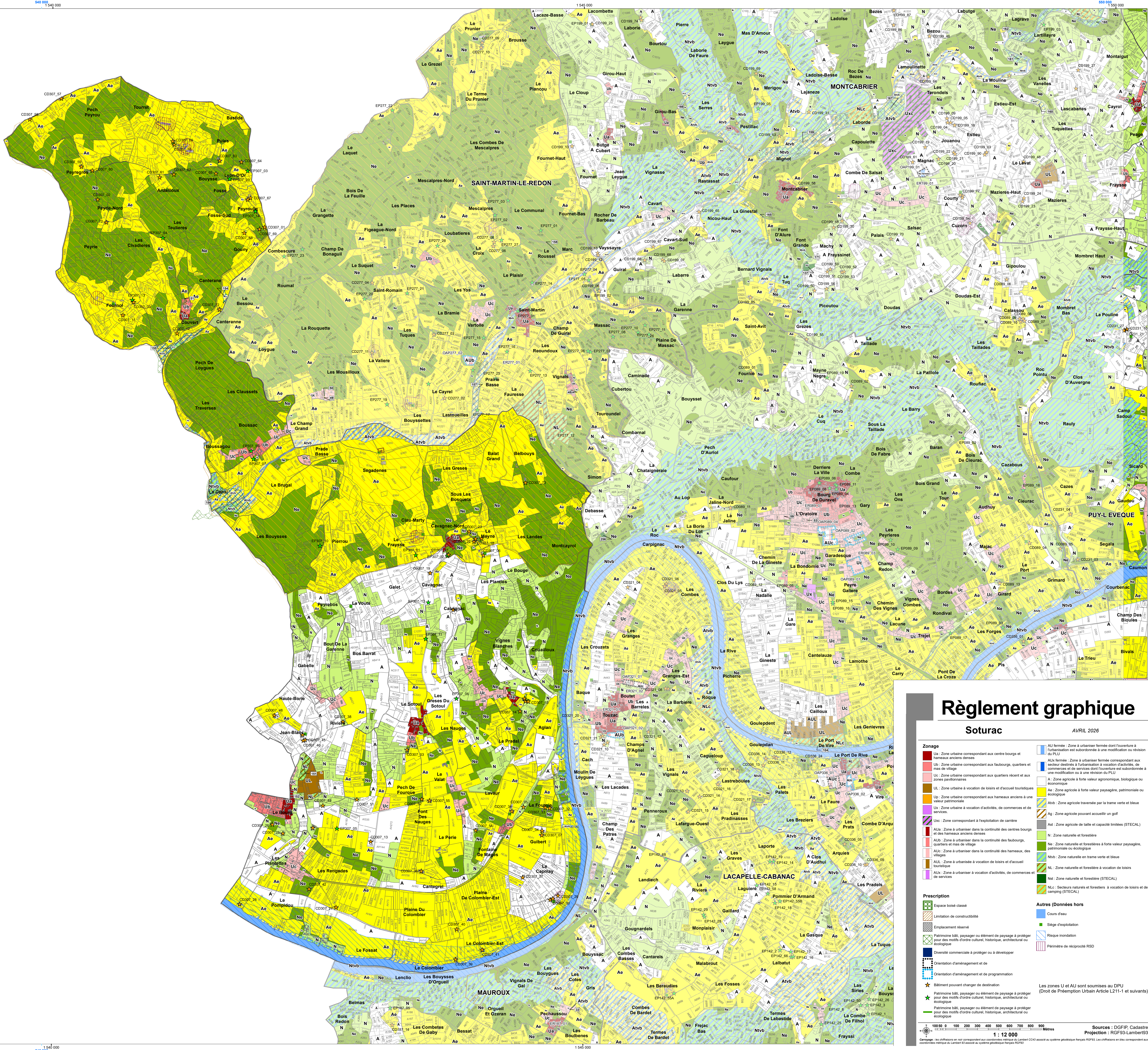




Règlement graphique

Soturac

AVRIL 2026

- | | |
|--|--|
| Zonage | |
| Zone urbaine correspondant aux centres bourgs et hameaux anciens denses | AU fermée : Zone à urbaniser fermée dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification ou révision du PLU |
| UB : Zone urbaine correspondant aux faubourgs, quartiers et mas de village | AUx fermée : Zone à urbaniser fermée correspondant aux secteurs destinés à l'urbanisation à vocation d'activités, de commerces et de services dont l'ouverture est subordonnée à une modification ou à une révision du PLU |
| UC : Zone urbaine correspondant aux quartiers récents et aux zones pavillonnaires | A : Zone agricole à forte valeur agronomique, biologique ou économique |
| UL : Zone urbaine à vocation de loisirs et d'accueil touristique | Ae : Zone agricole à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique |
| Usp : Zone urbaine correspondant aux hameaux anciens à une vocation patrimoniale | Atvb : Zone agricole traversée par la trame verte et bleue |
| Ux : Zone urbaine à vocation d'activités, de commerces et de services | Ag : Zone agricole pouvant accueillir un golf |
| Uxc : Zone correspondant à l'exploitation de carrière | As : Zone agricole de taille et de capacité limitées (STECAL) |
| ALA : Zone à urbaniser dans la continuité des centres bourgs et des hameaux anciens denses | N : Zone naturelle et forestière |
| ALB : Zone à urbaniser dans la continuité des faubourgs, quartiers et mas de village | Nf : Zone naturelle et forestière à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique |
| ALU : Zone à urbaniser dans la continuité des hameaux, des villages | Nvb : Zone naturelle en trame verte et bleue |
| AUx : Zone à urbaniser à vocation de loisirs et d'accueil touristique | NL : Zone naturelle et forestière à vocation de loisirs |
| AUx : Zone à urbaniser à vocation d'activités, de commerces et de services | Nst : Zone naturelle et forestière à vocation de loisirs et de camping (STECAL) |

- | | |
|--|----------------------------------|
| Prescription | Autres (Données hors) |
| Espace bois classé | Cours d'eau |
| Limitation de constructibilité | Siège d'exploitation |
| Emplacement réservé | Risque inondation |
| Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique | Périmètre de rétroprotection RSD |
| Diversité commerciale à protéger ou à développer | |
| Orientation d'aménagement et de programmation | |
| Bâtiment pouvant changer de destination | |
| Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique | |
| Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique | |

Les zones U et AU sont soumises au DPU (Droit de Préemption Urbain L211-1 et suivants)